



Madame
Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Secrétariat d'Etat aux migrations
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern

Date 6 novembre 2019

Accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'accès au marché du travail pour une période transitoire à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes

Madame la Conseillère fédérale,

Nous accusons réception de votre courrier du 14 août 2019 et vous remercions de nous consulter sur le projet d'accord cité en titre.

En préambule, le canton du Valais tient à saluer la stratégie du Conseil fédéral visant à réduire au maximum les inconvénients qu'engendrerait une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord.

Cette situation inédite crée de nombreuses incertitudes pour nos entreprises, incertitudes qu'il convient de limiter autant que faire se peut afin de permettre aux acteurs économiques de travailler avec une certaine prévisibilité.

L'accord soumis à consultation constitue une réponse adaptée à ces incertitudes et un complément nécessaire à l'accord sur les droits acquis déjà négocié par le Conseil fédéral. Les facilités prévues d'accès au marché du travail permettront ainsi de poursuivre le recrutement de collaborateurs britanniques, notamment dans le secteur touristique.

Il est néanmoins regrettable que cet accord ne traite pas de la question des prestations de services transfrontalières. Or, plusieurs entreprises britanniques sont actives sur notre territoire et se retrouvent actuellement dans une situation délicate puisque ne sachant pas exactement comment elles seront traitées en cas de Brexit « dur ». Sans accord permettant de faciliter leur venue en Suisse, la procédure actuelle basée sur un droit d'activité de 90 jours par année ne s'appliquera plus et ces entreprises se verront soumises à des dispositions plus contraignantes et onéreuses afin de disposer d'une autorisation.



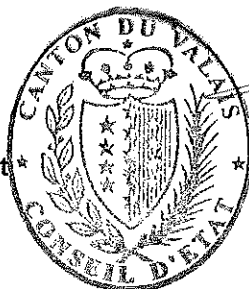
Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat valaisan soutient le projet d'accord tel que présenté et suggère que la question des prestataires de services transfrontaliers soit également abordée avec les autorités britanniques.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à boiana.krantcheva@sem.admin.ch
sasha.finger@sem.admin.ch